PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune des BOUCHOUX

V - Plan de zonage ensemble 1/5000e

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE SAINT-CLAUDE
RECEVEE
05 FEV. 2013
Contrôle de Légalité

- Révision prescrite le 27.01.2010
- Dossier arrêté le 13.07.2012
- Mise à l'enquête publique du 02.11.2012 au 03.12.2012
- PLU approuvé le 31.01.2013

JURA Habitat
ACCOMPAGNER & DÉVELOPPER

Agence de Dole
Parcours Habitat Jurassic - 39 100 DOLE
☎ 03.84.82.24.79
Fax : 03.84.82.14.45

Siège social : Maison de l'habitat
33 rue Rouget de Lisle - 39 000 LONS-LE-SAUNIER
☎ 03.84.86.19.15
Fax : 03.84.86.19.15
Email : contact@jurahabitat.fr

Agence de Saint-Claude
9 rue de la Fontaine - 39 200 ST-CLAUDE
☎ 03.84.45.17.66
Fax : 03.84.45.14.66

SCIENCES ENVIRONNEMENT
Bureau d'études Eau, Environnement, Géologie, Déchets, Assainissement

A. Boulevard DEBROT - 25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.40
www.sciences-environnement.fr
SCIENCES.ENVIRONNEMENT@sciences.fr

Légende

Zones urbaines, dites zones U

Zone UA, zone d'urbanisation regroupant le centre ancien.
Zone UB, zone mixte à vocation dominante d'habitat, divisée en 3 secteurs:
. **secteur UBa** : extensions récentes autour du centre ancien et hameau de Très-la-Ville (et sous secteur UBag soumis à des risques mouvement de terrain).
. **secteur UBb** : lotissement de Très-la-Ville (et sous secteur UBbg soumis à des risques mouvement de terrain).
. **secteur UBc** : zone entre le Cantou et l'épicerie, à fortes contraintes topographiques.

Zones à urbaniser, dites zones AU

Zone 1AU, zone à urbaniser dans le cadre du PLU, à dominante d'habitat .

Zones agricoles, dites zones A

Zone A, couvrant les zones agricoles. Elle comprend différents secteurs :
. **secteur Aah**, couvrant les zones humides de la zone agricole.
. secteur **Ahab**, englobant les constructions à usage d'habitation et leurs annexes, dispersées dans l'espace agricole (et sous secteur Ahabg soumis à des risques mouvement de terrain).

Zones naturelles et forestières, dites zones N

Zone N, couvrant des zones naturelles et des zones forestières. Elle comprend différents secteurs :
. **secteur Nah**, couvrant les zones humides de la zone naturelle.
. **secteur NJ**, correspondant aux espaces d'interface entre le bâti et le milieu naturel (vergers et jardins).
. **secteur Ne**, accueillant ou destinés à accueillir les stations d'épuration.
. **secteur NT**, accueillant des activités touristiques en milieu agricole ou naturel.

Limite de zones

Emplacement réservé

Exploitation agricole

Construction traditionnelle repérée au titre de l'article L123 -1-5-7° . Les éléments de petit patrimoine liés à ces constructions (fours, greniers forts...) sont concernés par le classement

Site sonore ou point d'ouïe

En application de la délibération prise le 31.01.2013, le Droit de Préemption Urbain (DPU) s'applique sur l'ensemble des zones U et AU du PLU.

Certains secteurs de la commune sont soumis à des risques naturels: se reporter à la pièce n°10 du dossier de PLU : « Plan des secteurs soumis à des risques naturels ».

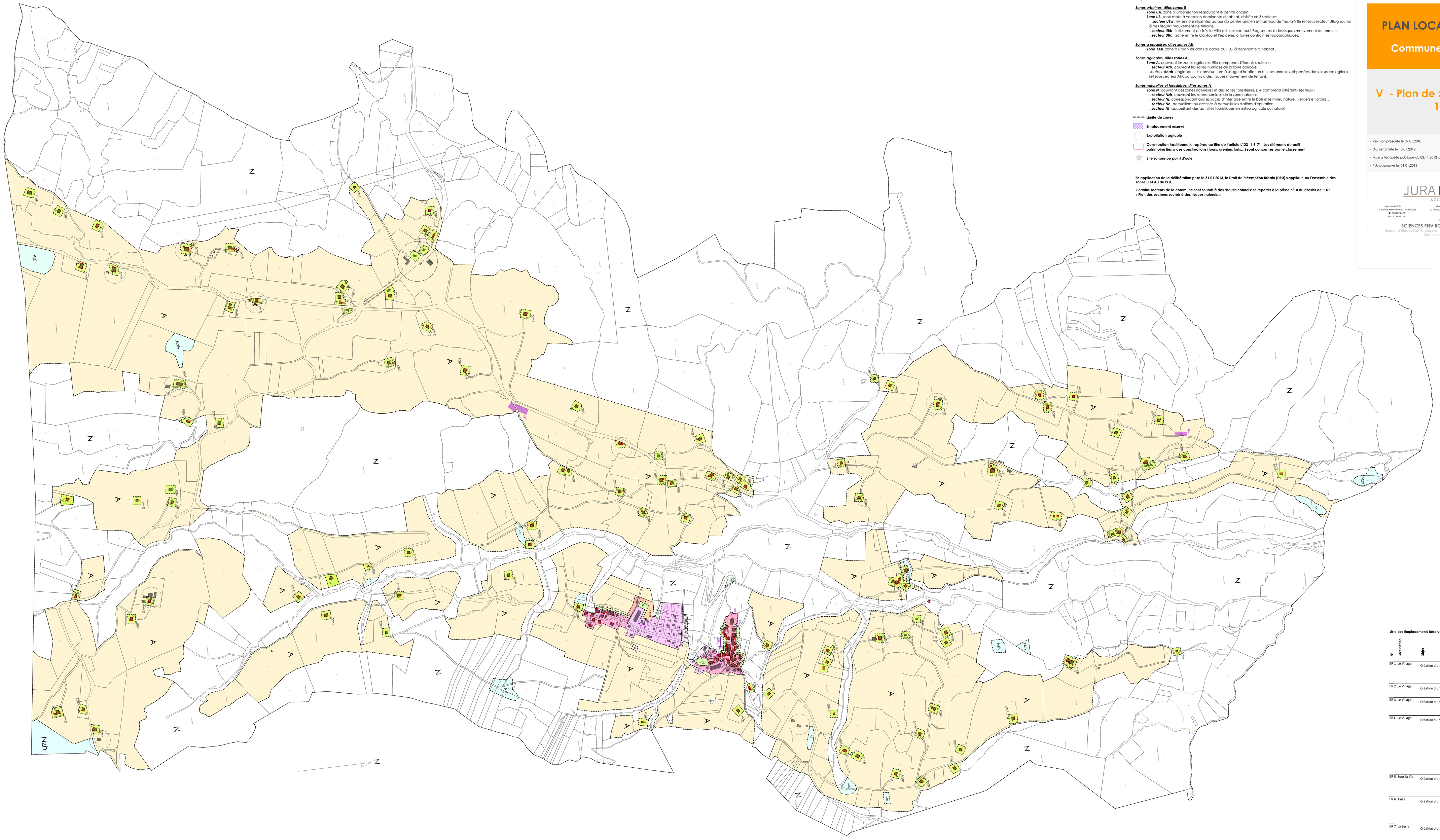

Liste des Emplacements Réservés (ER)

N°	Localisation	Objet	Bénéficiaire	Section	Parcelles concernées	Surface m²
ER 1	Le Village	Création d'un cheminement piéton	Commune	ZD	44	114
				ZD	42	74
				ZD	182	43
				Total ER 1		**231 m²**
ER 2	Le Village	Création d'une aire de stationnement	Commune	ZD	44	130
				Total ER 2		**130 m²**
ER 3	Le Village	Création d'une aire de stationnement	Commune	ZD	165	32
					166	42
				Total ER 3		**74 m²**
ER4	Le Village	Création d'un cheminement piéton	Commune	AB	117	42
				AB	109	4
				AB	93	15
				ZD	176	34
					33	28
					39	12
					34	4
					35	27
					38	13
					37	48
				Total ER 4		**226 m²**
ER 5	Sous la Vie	Création d'un cheminement piéton	Commune	AB	258	22
				AB	272	22
				Total ER 5		**44 m²**
ER 6	Tailla	Création d'une aire de stockage de bois	Commune	ZA	1	147
				ZA	2	524
				ZO	26	584
				Total ER 6		**1 255 m²**
ER 7	La Serra	Création d'une aire de stockage de bois	Commune	ZM	8	1 840
				ZL	66	1 251
				Total ER 7		**3 091 m²**
				Total ER		**705 m²**